



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## La prévention et la lutte contre l'ostéoporose

Question écrite n° 11362

### Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé au sujet de la prévention et la lutte contre l'ostéoporose. En effet, l'ostéoporose entraîne la perte progressive en qualité et en quantité des os. Celle-ci concerne 3,5 millions de femmes et 1,5 million d'hommes en France. Ces chiffres sont en forte augmentation. Les fractures de fragilité, conséquences de l'ostéoporose, sont sources de nouvelles fractures, elles-mêmes, à l'origine d'un handicap conséquent et pour les fractures les plus sévères, d'une surmortalité d'environ 25 %. Or les professionnels de santé s'inquiètent du désinvestissement de certains médecins et des pouvoirs publics dans la prévention et la prise en charge de la maladie. Pour preuve, entre 2011 et 2013, le nombre de prescriptions d'ostéodensitométrie, examen permettant de diagnostiquer l'ostéoporose, a diminué de 6 % et, dans le même temps, le nombre de séjours hospitaliers pour fracture de fragilité a augmenté de 10 %... En outre, entre 2014 et 2016, ce sont les prescriptions de traitements spécifiques de l'ostéoporose qui ont diminué de 13 % en France. Il en résulte une incidence directe sur la qualité de vie des patients et, en premier lieu, sur la perte d'autonomie qui frappe 80 % d'entre eux, ayant subi une fracture du col du fémur. Ce fardeau des fractures de fragilité représente pour le pays un coût estimé à 4,9 milliards d'euros en 2010. Si rien n'est fait, la situation ne fera que s'aggraver en raison, notamment de l'allongement de l'espérance de vie, alors même que la prévention est l'un des axes stratégiques du Plan national de santé publique. C'est pourquoi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour développer le dépistage de l'ostéoporose ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action spécifique pour améliorer le parcours de soins des personnes atteintes de fractures ostéoporotiques.

### Texte de la réponse

L'ostéoporose est effectivement une maladie aux conséquences importantes, plus de 150 000 personnes seraient hospitalisées selon la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) pour fractures chaque année et le coût est estimé à 1,1 milliard d'euros. En réponse, le ministère a pris plusieurs mesures pour lutter contre l'ostéoporose et ses conséquences. La Haute autorité de santé met également à disposition des professionnels de santé des recommandations de prise en charge et de traitement de l'ostéoporose. La CNAM a instauré le programme PRADO « Fragilité osseuse », qui permet de renforcer la prise en charge des personnes à risque et de contribuer à diffuser les recommandations de bonnes pratiques parmi les professionnels. La prévention de l'ostéoporose est par ailleurs essentielle. Elle repose sur des mesures hygiéno-diététiques et la lutte contre les facteurs de risque connus : activité physique, un apport suffisant en calcium et vitamine D, sevrage tabagique et maîtrise de la consommation alcoolique, maintien d'un poids et d'une corpulence dans les normes. Ces mesures non spécifiques font l'objet d'actions dans le cadre des plans de santé publique tels que le plan national nutrition santé ou le programme national de réduction du tabagisme (notamment des outils et informations diffusés au public et aux professionnels par l'agence nationale de santé publique (ANSP) ainsi que dans le programme "Pour bien vieillir" mené par les caisses de retraite avec l'appui de Santé Publique France. D'après les données collectées et analysées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques dans son rapport 2017 sur l'état de santé de la population en France, le suivi des hospitalisations pour fracture du col du

fémur, conséquence la plus grave de l'ostéoporose, montre une décroissance de son incidence standardisée. Cette évolution favorable peut être attribuée à la meilleure prise en charge de la maladie et aux effets de la prévention. Le Gouvernement entend donc renforcer plus particulièrement le champ de la prévention à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11362

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 juillet 2018](#), page 6792

**Réponse publiée au JO le :** [7 août 2018](#), page 7221